

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE FELLETIN

AMENAGEMENT DE PARKINGS
ROUTE D'AUBUSSON

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
(suivant l'article 74-II du Code des Marchés Publics)

ACTE D'ENGAGEMENT

N° du Marché :

I - OBJET DU MARCHE

Le marché qui est conclu avec le Maître d'œuvre dont l'offre a été retenue par le Maître d'Ouvrage ci-après :
Commune de FELLETIN.

Personne responsable du marché : Madame Renée NICOUX
qualité : maire de FELLETIN
12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

est un marché de Maîtrise d'œuvre ayant pour l'exercice du rôle de Maître d'œuvre pour **l'aménagement de Parkings route d'Aubusson.**

II - CONTRACTANT(S)

Je (Nous), co-traitant(s) conjoint(s), soussigné(s), engageant ainsi la (les) personne(s) physique(s) ou morale(s) ci-après, et désigné(s) dans le contrat sous le nom « Maître d'œuvre »



Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives, du Programme et des pièces qui y sont mentionnées,

J' (NOUS) AFFIRME(ONS), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n' 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n' 78-753 du 17 Juillet 1978, ou d'un jugement d'un tribunal ayant institué l'interdiction d'obtenir un tel contrat,

J' (NOUS) ENGAGE(ONS), sans réserve, conformément aux clauses, conditions et prescriptions imposées par les pièces ci-dessus énoncées, à exécuter les missions prévues à l'article 1.1. du Cahier des Clauses Administratives.

2.1. Le coût de l'opération a été estimé à **300 000 € TTC.**

2.2. Cette estimation est donnée avec une tolérance de 15 %.

2.3. Les coûts fixés ci-dessous sont établis aux conditions économiques en vigueur au mois appelé mo, date du mois de l'établissement de la présente offre

Le forfait de rémunération et la répartition par co-traitant sont décomposés en fonction des différents éléments de mission comme suit :

Il n'y a pas de DCE pour le parking n° 1 : la collectivité dispose d'un marché à bons de commande, le bureau d'étude devra établir le bon de commande aux vues du bordereau de la Commune, en s'appuyant sur une étude complète déjà effectuée.

Il n'y a pas de DCE pour le parking n° 2 lot n° 1 terrassement VRD : la collectivité dispose d'un marché à bons de commande, le bureau d'étude devra établir le bon de commande aux vues du bordereau de la Commune. Cependant ce lot fera l'objet d'une étude complète

Le lot n°2 du parking n°2, aménagement paysager et montage de murs en pierres sèches fera l'objet d'une étude complète, ainsi qu'un DCE et assistance au maître d'ouvrage pour le suivi du Marché à passer.

MISSIONS DE BASE	TAUX	Mandataire	Co-traitant	Co-traitant
Maîtrise d'Oeuvre parking n°1				
Projet parking n°2				
DCE parking n°2 Lot n°2				
Maîtrise d'Oeuvre parking n°2				
TOTAL H.T.				
T.V.A.				
TOTAL T.T.C....				

2.4. Le délai proposé pour l'exécution de la mission sont les suivants

Projet n°2..... mois

2.5. La présente offre est valable dans la mesure où son acceptation est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter du présent acte d'engagement.

Nous attestons sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L143.5 et L 620.3 du Code du Travail.

III - REGLEMENT DES COMPTES

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter leur montant au crédit des bénéficiaires ci-dessous



Fait en un exemplaire

A _____, le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signatures et cachets des co-traitants,

IV - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La personne responsable du marché est Madame le Maire.

La présente offre est acceptée pour valoir Acte d'Engagement à la date du

A FELLETIN , le

LE MAITRE D'OUVRAGE,
LE MAIRE DE FELLETIN.

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier de FELLETIN

L'acceptation de l'offre notifiée au Maître d'œuvre le

Reçu la notification le

Le Maître d'Oeuvre